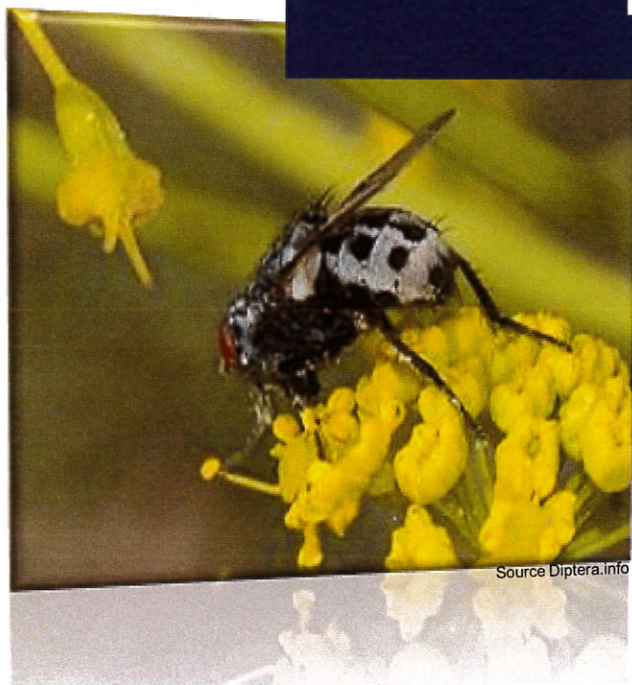


LE PLAN COLLECTIF DE LUTTE 2018 CONTRE *WOHLFAHRTIA MAGNIFICA* EN PRATIQUE



Pour être efficace, la lutte doit être :

- **COLLECTIVE**

Tout le monde traite en même temps

- **PRÉCOCE**

Avant les premières attaques de myiases



Pour ne pas revivre le même cauchemar qu'à l'été 2017 !

La C.D.A.A.S. appelle **TOUS LES ELEVEURS OVINS** du département à appliquer ce protocole collectif de lutte !



Liste des médicaments vétérinaires disposant d'une AMM pour la prévention des mouches et myiases chez les ovins et pouvant être utilisés avant et après la tonte

Nom commercial	Indications AMM					Voie administration	Posologie	Délais d'attente		Durée rémanence AMM
	Myiases Mouches	Gale	Tiques	Poux	Mélophegates			Viande	Lait	
SEBACIL® 50% solution	✓	✓	✓	✓	✓	Baignade ou pulvérisation	1 L pour 2000 L d'eau	28 jours	Interdit	2 à 8 semaines
BUTOX® 50/1000	✓	✓	✓	✓	✓	Pulvérisation	5 ml pour 10 L d'eau	28 jours	24 heures	
ECTOFLY®	✓		✓	✓		Pour on	40 ml par brebis > 40 kg	8 jours	5 jours	6 à 8 semaines
SPOTINOR®	✓		✓	✓	✓	Pour on	5 ml par brebis	35 jours	Interdit	
DELTANIL 10 MG/ML	✓		✓	✓	✓	Pour on	5 ml	35 jours	0 jour	4 à 8 semaines



Solutions alternatives

Pour les éleveurs ne souhaitant pas utiliser de produits chimiques, il existe des répulsifs naturels contre les mouches à myiases : Oxylys ou Stopmyasis.



Application du Clik®

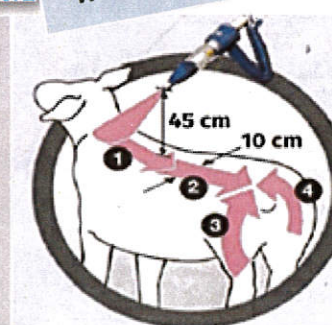
- Attendre 15 à 30 jours après la tonte.
- Eviter que les animaux soient mouillés dans la semaine suivant l'application
- Appliquer la bonne dose :

Poids de l'animal	Dose à appliquer
10 à 20 kg	20 ml
21 à 30 kg	25 ml
31 à 50 kg	30 ml
> 50 kg	35 ml



L'application du Clik® à moitié dose est inefficace pour la prévention de Wohlfahrtia.

- Pulvériser le produit :
 - A une distance de 45 cm de l'animal
 - La moitié de la dose sur la ligne du dos sur une bande de 10 cm de large minimum
 - La moitié de la dose en arc de cercle sur l'arrière train en descendant sur les gigots.
- Respecter le délai d'attente viande et abats : 40 jours. Le produit est interdit chez les brebis laitières.
- La durée de rémanence du produit annoncée dans l'AMM est de 16 semaines. Cependant, la rémanence observée dans un élevage de la Vienne en 2017 a été de 7 semaines. Ce traitement pourra être éventuellement renouvelé au cours de la saison.



Il est également possible d'utiliser les autres insecticides disposant d'une AMM chez les ovins (tableau de la page précédente). Cependant, leur durée de rémanence étant inférieure à celle du CLIK®, ils devront être renouvelés plus régulièrement

En complément du protocole

→ Garantir la santé des pieds

Dans notre région, la majorité des attaques de myiases se localise principalement au niveau des pieds des brebis.

Afin de limiter ces attaques podales, il est nécessaire d'assurer un bon état des pieds des moutons car toute lésion ou suppuration est susceptible d'attirer les mouches.

Pour ce faire, nous vous conseillons de :

♦ Passer régulièrement les brebis au pédiluve

- De nombreux produits pour pédiluve sont disponibles sur le marché, demandez conseil à votre vétérinaire.

♦ Vacciner les brebis contre le piétin si votre troupeau est sensible à la maladie :

- Un vaccin existe : le FOOTVAX®, votre vétérinaire pourra vous conseiller sur le protocole vaccinal.



**Un pied sain,
c'est un
risque en moins !**

→ Complémenter les brebis avec seaux ou pierres à lécher enrichis en ail

- L'ail possède un effet répulsif sur les mouches.

→ Rentrer les brebis en bâtiment pendant 24 heures à la pose et au retrait des éponges et détruisez les éponges usagées

- *Wohlfahrtia magnifica* étant attirée par les écoulements vulvaires et les éponges vaginales utilisées.

→ Désinfecter systématiquement toutes les plaies ou blessures

→ Détruire les asticots ! sans quoi les larves qui tombent dans le sol, redonneront une mouche après une phase de pupaison dans le sol.

Un soutien financier des éleveurs est prévu

Des aides financières vont être débloquées afin d'aider les éleveurs à appliquer le protocole.

A ce jour, le montant et les modalités d'indemnisation ne sont pas connus, mais nous vous conseillons de **noter sur le carnet sanitaire l'ensemble des traitements réalisés** dans le cadre de plan de lutte et de **conserver les factures de médicaments vétérinaires** qui pourront servir de justificatifs pour les indemnisations.



L'observatoire à Wohlfahrtia

Parce qu'il nous reste encore beaucoup à apprendre sur cette mouche.

Afin d'affiner la zone d'infestation, la C.D.A.A.S. a mis en place un observatoire de la myiase. Par conséquent, nous demandons aux éleveurs, vétérinaires ou techniciens de nous faire remonter les foyers ovins, les cas observés dans les autres espèces (bovins, caprins, faune sauvage...) ainsi que tout fait remarquable relatif à l'insecte. Le but serait d'avoir un état des lieux précis de l'infestation, pouvoir agir prioritairement sur ces zones et affiner nos connaissances sur cette mouche.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au :



05 55 04 64 00 - cdaas@mrsa-limousin.fr

MAISON RÉGIONALE DE LA SANTÉ ANIMALE
13, rue Auguste Comte - CS 92092 - 87070 LIMOGES
Tél. 05 55 04 64 00 - Fax 05 55 04 64 14

